

N° 339

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 8 juin 1976.

## PROJET DE LOI

MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*relatif à la validation des brevets d'Etat de moniteur  
et de professeur de ski nordique de fond,*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

---

(Renvoyé à la Commission des Affaires culturelles.)

---

Voir les numéros :

Sénat : 212, 270 et in-8° 130 (1975-1976).

Assemblée Nationale (5° législ.) : 2254, 2337 et in-8° 496.

Examens et concours. — *Ski nordique de fond - Moniteurs.*

L'Assemblée Nationale a modifié, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

## PROJET DE LOI

### Article premier.

Les résultats des épreuves spécifiques organisées sur la base de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 1973 pris par le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports pour l'attribution des brevets d'Etat de moniteur, d'entraîneur et de professeur de ski de fond sont validés.

### Art. 2 et 3.

..... Conformes. ....

Délibéré en séance publique, à Paris, le 4 juin 1976.

Le Président,

*Signé* : Edgar FAURE.